

COMMUNE DE LA CHAPELLE-PALLUAU (85670)

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2026

Sommaire:

I. Le cadre général du budget

II. La section de fonctionnement

III. La section d'investissement

IV. les principaux ratios sur l'exercice 2026

I. Le cadre général du budget

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune : elle est disponible sur le site internet de la commune.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2026. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre, sincérité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2026 a été voté le 29-04-2026 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux. Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- de mobiliser des subventions et autres aides financières... auprès de la communauté de communes Vie et Boulogne, du département, de la Région et de l'état chaque fois que possible.
- d'avoir recours aux « travaux en régie » avec l'embauche de 2 contrats à projet pour une durée de 4 ans depuis fin 2021. Leurs contrats ont été renouvelé jusqu'en janvier 2027.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la commune ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

II. La section de fonctionnement

a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

Il s'équilibre en dépenses et en recettes à 1 070 650 € pour l'année 2026 (recettes et dépenses réelles + recettes et dépenses d'ordre)

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Pour notre commune :

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel communal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les salaires représentent 33.60 % des dépenses réelles de fonctionnement de la commune.

Les dépenses réelles de fonctionnement 2026 représentent 808 886 €

Les dépenses d'ordre liées aux amortissements et autres s'élèvent à 261 764 €

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, garderie, loyers...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Les recettes réelles de fonctionnement 2026 représentent 976 362.54 euros.

Les recettes d'ordre qui correspondent à des écritures comptables dont les travaux en régie s'élèvent à 50 000 €

L'excédent 2025 reporté s'élève à 44 287.46 €

Ce qui fait un total de 1 070 650 €

Il existe trois principaux types de recettes pour une commune :

Les impôts locaux (montant 2025 : 546 587.24 € et prévision 2026 : 561 576 €)

Les dotations versées par l'Etat

Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine-garderie-8 locations à usage d'habitation – une location à usage professionnel (l'ancienne mairie) et la location de l'espace A'Capella...chapitres 70 et 75)

2020 : 59 184 €

2021 : 90 194 €

2022 : 105 874.27 €

2023 : 131 969.78 €

2024 : 130 970.56 €

2025 : 173 364.11 €

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Il s'élève à 226 556 €. (chapitre 021-023)

b) Les principales dépenses et recettes de la section :

DEPENSES		Prévues 2026
011	Charges à caractère général	313 654 €
012	Charges de personnel	271 823 €
014	Atténuation de produits	5 399 €
65	Autres charges de gestion courante	202 341 €
66	Charges financières	12 669 €
67	Charges exceptionnelles	3 000 €
TOTAL DES DEPENSES REELLES		808 886 €
023	Virement section investissement	226 556 €
68-042	Opération d'ordre amortissement	35 208 €
TOTAL		1 070 650 €
RECETTES		Prévues 2026
70	Produits des services	66 330 €
73	Impôts et Taxes	561 576 €
74	Dotations et participations	245 963 €
75	Autres produits de gestion courantes	98 759 €
* 013	Atténuation de charges	2 723 €
76	Produits financiers	0 €
77	Produits exceptionnels	1 011.54 €
* 042	Transfert de charges	0 €
TOTAL DES RECETTES REELLES		976 362.54 €
722-042	Travaux en régie	50 000 €
	Pour information excédent 2025 reporté	44 287.46 €
TOTAL		1 070 650 €

c) La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2026 (pas d'augmentation) :

- concernant les ménages

. Taxe foncière sur le bâti : 37.33 %

- . Taxe foncière sur le non bâti : 54.03 %
- . Taxe d'habitation pour les résidences secondaires : 18.17 %

Le produit attendu de la fiscalité locale s'élève à 317 592 €

d) Les dotations de l'Etat.

Les dotations attendues de l'Etat s'élèveront à 245 963 €

III. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à l'aménagement de la voirie ou à l'étude du schéma directeur des eaux pluviales...).

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement en prévisions 2026

Prévisions investissement dépenses		Prévisions investissement recettes	
001 : déficit 2025	260 296.38 €	021 : virement de la section de fonctionnement	226 556 €
165 : caution rendue aux locatifs	1 200 €	165 : caution reçue des locatifs	1 200 €
16878 : rente viagère	6 420 €	10222 : récupération de la TVA sur les travaux d'investissement 2025	24 150 €
202 : schéma directeur des eaux pluviales	36 588 en RAR	1312 et 1313 subvention agence de l'eau + département + banque des territoires	16 739 €
2041412 : participation financière investissement école	5 270 €	10226 : taxe d'aménagement sur les autorisations	3 000 €

publique de PALLUAU jusqu'en 2028		d'urbanisme	
2115 achat AD 5 impasse de la scierie et AD 148-3 rue des Sables	199 000 €		
212 démolition du 5 rue des Sables	20 160 €		
2116 : reprise de concessions au cimetière	6 000 €		
1641 : remboursement capital des emprunts	65 440.62 €	1 641 emprunt	150 734 €
2 135 travaux sur église	20 000 €	1068 : réserves sur excédent de fonctionnement 2025	360 845 €
2151 : travaux de voirie	18 000 €		
2152 : achat de panneaux de signalisation	2 000 €		
2156 protection incendie	10 000 €		
2158 : matériel technique	1 097 €		
2181 : décorations pour Noël	2 000 €		
2183 : matériel informatique	1 000 €		
2188 : fournitures pour les travaux en régie	17 301 €		
Opération 24 : solde aménagement intersection rue de l'école-rue de Douin	2 699 €		
Programme (n° 25) aménagement locatifs au 6, rue du Vieux Bourg	30 000 €		

Achat commerce	63 960 € RAR (achat du fond de commerce)	2804181-040 amortissement travaux 2024 éclairage public et extension électrique	29 938 €
2135-041 : réintégration prestation archives	7 200 €	203-040	7 200 €
2135-040 : travaux en régie	50 000 €	28041412-040 amortissement de la participation financière à l'investissement de l'école publique de Palluau	5 270 €
TOTAL DES DEPENSES	825 632 €	TOTAL DES RECETTES	825 632 €

c) Les principaux projets de l'année 2026 sont les suivants :

- reprise de concessions au cimetière
- des travaux sur l'église
- travaux pour la protection incendie
- démolition du bâtiment au 5, rue des Sables
- achat de l'immeuble situé au 3, rue des Sables et d'autres immeubles si opportunité en lien avec l'étude urbaine réalisée en 2021
- achat du fond de commerce « ô copains d'abord » en reste à réalisé et aménagement d'un container et divers

d) Les principales recettes d'investissement prévues : voir tableau ci-dessus

IV. Les principaux ratios sur l'exercice 2026 et état de la dette

Frais de personnel : 271 823 € (chapitre 012) / 808 886 € (dépenses réelles de fonctionnement) = 33.60 % (environ). En moyenne ce pourcentage représente 35 à 50 % des dépenses de fonctionnement

Annuité de la dette : 78 109.62 € (annuité de la dette : chapitre 66 + 16) / 976 362.54 € (recettes réelles de fonctionnement) * 100 = 8 % (ce pourcentage ne doit pas dépasser les 20% pour une gestion optimale)

Pression fiscale : 415 225 € (article 73111 : produits des contributions directes) / 1 150 habitants = 361.06 € par habitant



Banque	Objet de l'emprunt	Montant emprunté	début	fin	Taux	
Crédit mutuel	Voirie route de la Brunière	200 000 €	31-12-2017	30-09-2027	1.09 %	
Crédit agricole	3 locatifs aux Rouillères	400 000 €	15-07-2020	15-04-2035	0.59%	
Crédit mutuel	Achat parcelle aux consorts ROY	150 000 €	05-04-2023	05-01-2038	3.20%	
Crédit mutuel	commerce	120 000 €	28-02-2026	30-11-2043	3.60%	
Crédit mutuel	Commerce	120 000 €	28-02-2026	28-11/2043	2.42%	Taux variable indexé livret bleu

Endettement pluriannuel par emprunt à compter de l'exercice 2026

CHAP - LA CHAPELLE-PALLUAU

ⓘ Critères de l'édition

Budget : Tous les budgets - Exercice : 2026 - Sans prise en compte des emprunts simulés.

Budget Communal M14-97

Code emprunt	Objet de l'emprunt	Annuités									
		2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035
2017-1	voirie route de la Brunière	20 299.76 €	15 081.76 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
2020-1	emprunt pour la réalisation de trois locatifs pour les aînés	28 102.35 €	27 945.01 €	27 787.68 €	27 630.35 €	27 473.01 €	27 315.68 €	27 158.35 €	27 001.01 €	26 843.68 €	13 362.64 €
2022-1	achat du terrain aux consorts Roy	12 630.44 €	12 630.44 €	12 630.44 €	12 630.44 €	12 630.44 €	12 630.44 €	12 630.44 €	12 630.44 €	12 630.44 €	12 630.44 €
2025-1	emprunt achat commerce 1, rue des Vieux de la Vieille	8 113.98 €	8 245.32 €	8 245.32 €	8 245.32 €	8 245.32 €	8 245.32 €	8 245.32 €	8 245.32 €	8 245.32 €	8 245.32 €
2025-2	emprunt achat commerce 1, rue des Vieux de la Vieille	8 859.44 €	9 087.28 €	9 087.28 €	9 087.28 €	9 087.28 €	9 087.28 €	9 087.28 €	9 087.28 €	9 087.28 €	9 087.28 €
Total Budget Communal M14-97		78 005.97 €	72 989.81 €	57 750.72 €	57 593.39 €	57 436.05 €	57 278.72 €	57 121.39 €	56 964.05 €	56 806.72 €	43 325.68 €

V. Analyse des résultats 2025

En 2025, la commune dispose d'une épargne nette de 259 K€. Rapportée par habitant, elle représente 228 euros contre 109 euros pour la strate nationale, soit un niveau 2,1 fois supérieur à la moyenne.

La capacité dynamique de désendettement en 2025 est faible avec 2 années pour rembourser le capital de la dette qui s'élève à 656 K€.

L'évolution entre 2024 et 2025 se caractérise pour :

1) Les dépenses réelles de fonctionnement hors déficit du budget annexe par une baisse de -42 K€, soit -5,7% sous les effets :

- des charges à caractère général (-48 K€) avec la diminution des achats d'autres matières et fournitures et de l'entretien de la voirie,
- des charges de personnel (-16 K€),
- des atténuations de produits (+5 K€).

Rapportées à l'habitant, les dépenses de fonctionnement de l'année 2025 atteignent 625 euros pour LA CHAPELLE-PALLUAU contre 774 euros pour la moyenne nationale.

Structurellement en 2025, les charges de personnel représentent la première dépense avec 41,6% (avec les remboursements d'assurance du personnel) des dépenses de fonctionnement et les charges à caractère général : 30,7%.

2) Les recettes réelles de fonctionnement par une progression de +37 K€, soit +4,0% avec les variations principales suivantes :

- favorables : de la fiscalité locale (+15 K€), des autres produits de gestion courante (+15 K€) et de la Dotation de Solidarité Rurale (+11 K€),
- défavorables : des droits de mutation (-12 K€).

Rapportées à l'habitant, les recettes de fonctionnement en 2025 atteignent 881 euros pour LA CHAPELLE-PALLUAU contre 944 euros pour la moyenne nationale.

En structure, les impôts directs locaux représentent 40,9% des recettes réelles de fonctionnement en 2025 contre 42,5% pour la strate nationale. La DGF représente 22,9% des recettes réelles de fonctionnement en 2025 contre 17,2% pour la strate nationale.

La commune a réalisé un programme d'investissement de 2 053 K€ entre 2021 et 2025 avec un autofinancement de 992 K€. Son recours à l'emprunt a été limité à 390 K€.

Le fonds de roulement de 2025 diminue de -15 K€ par rapport à 2024 et s'établit à 145 K€.

VI. analyse des prévisions du budget 2026 et prospective 2026-2029

La capacité d'autofinancement baisse faiblement en 2026 puis elle progresse favorablement sur le reste de la période et atteint un très bon niveau en 2029.

La péréquation intercommunale représentera 15% de la CAF nette en 2029.

La capacité dynamique de désendettement représente un niveau faible avec 1,8 année pour rembourser le capital de la dette en 2029.

Des aléas majeurs reposent en 2026 sur les finances publiques nationales avec une participation des collectivités locales au rétablissement des finances publiques non arrêtée et trop impactante dans sa version initiale, qui en l'absence de vote du PLF avant la fin d'année 2025 a été reportée au début de l'année 2026.

VII Personnel

Administratif

1 agent attaché territorial à temps complet : secrétaire générale

1 agent adjoint administratif à temps complet : chargé de l'accueil et surveillance cour d'école

Technique

2 contrats à projet à temps plein pour réaliser des travaux en « régie » depuis novembre 2021 et leurs contrats a été renouvelés jusqu'en 01-2027

1 agent en disponibilité depuis le 01-11-2024

Service cantine-garderie et entretien des bâtiments communaux

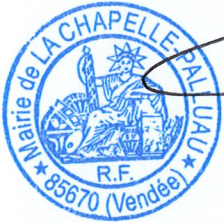
1 agent à 100% responsable cantine et garderie et entretien du bâtiment de la mairie et de la bibliothèque

1 agent à 15.48% pour la garderie du matin mais qui part en retraite en juillet 2026

1 agent à 33.10% pour le service et l'entretien à la cantine

Fait à La Chapelle-Palluau, le 29-04-2026

Le Maire : Xavier PROUTEAU

A handwritten signature in black ink, which appears to be 'X. PROUTEAU', is written over the right side of the municipal seal.